

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 avril 2021

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUILMARD Elisabeth, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, Mme DUTERTRE Clarisse, M. CAPS David

Était excusée : /

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 16 mars 2021

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour du conseil municipal, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité :

- Reprise délibération subvention Plan de relance Communal auprès de la Région
- Achat camion benne

1) Explication du montant des taxes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la publication du dernier compte-rendu, certains habitants ont remarqué que le taux d'imposition pour le foncier bâti avait considérablement augmenté.

Il pense qu'il est nécessaire d'expliquer pourquoi le taux du foncier bâti a autant évolué.

En effet, la réforme de la fiscalité locale qui comprend notamment l'exonération de la taxe d'habitation sur les résidences principales, comprend également le transfert de la part départementale à la commune pour le foncier bâti.

La part Départementale était de 19,86 % en 2020 et la part communale de 17,44 % soit 37,30 % pour le foncier bâti.

Les impôts locaux n'ont donc pas augmenté pour 2021.

2) Demande d'exonération de loyers Le Resto de Steph'

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération a été prise lors du conseil municipal du 21 janvier 2021 concernant l'exonération du loyer commerce et logement du restaurant « Le Resto de Stéph » pour les mois de février et mars 2021.

Compte tenu de la crise sanitaire, Monsieur le Maire interroge les conseillers municipaux quant à la prolongation de cette exonération concernant les mois d'avril et mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'exonérer les loyers logement et commerce pour les mois d'avril et mai 2021

3) Déclaration d'intention d'aliéner :

✚ Parcelles B 239 et 240 : 8 rue de la bruyère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître Charles LESCURE, notaire à JUVIGNY VAL D'ANDAINE (61), une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles situées au 8 rue de la bruyère et cadastrées B 239 et 240.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas préempter sur le bien susvisé
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître Charles LESCURE) et à signer tous les documents correspondants

✚ Parcelle ZM 121 : 13 rue du Parc

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de l'Office Notariale ALLIANCE NOTAIRES CONSEILS 53, une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle située au 13 rue du Parc et cadastrée ZM 121.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas préempter sur le bien susvisé
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Office Notariale Alliance Notaires Conseils 53) et à signer tous les documents correspondants.

4) Numérotation des rues du lotissement « Les Chênes Verts »

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une entreprise de télécom nous a fait remarquer que la numérotation du lotissement des Chênes Verts n'est pas conforme à l'adressage type du reste de la Commune (les numéros pairs sont à droite et les numéros impairs sont à gauche).

Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours et de la Poste notamment, d'identifier clairement les adresses des constructions qui seront faites au sein du lotissement des chênes verts et de procéder à la modification de la numérotation.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une proposition de numérotation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ☛ Valide la numérotation telle que la proposition de schéma ci-dessous :



- ☛ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- ☛ Charge Monsieur le Maire de faire procéder à la numérotation des constructions de ce lotissement

5) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les 2 logements T4

Monsieur le Maire expose le résultat de la consultation concernant le choix d'un maître d'œuvre pour la construction de deux pavillons T4 au sein du lotissement Les Chênes Verts (lots 6 et 7). Deux cabinets d'architecte ont transmis une offre en Mairie :

- M. LE BERT Christophe - Mayenne : 27 600 € HT, délai : 17 mois
- Archiligne - Changé : 32 768 € HT, délai : 16 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- ✚ Choisir M. LEBERT pour la construction de deux pavillons T4 pour un montant d'honoraires s'élevant à 11.5 %
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches correspondantes

6) Achat du bâtiment Centre Bourg

Monsieur le Maire rappelle qu'une offre de prix a été faite en octobre 2020 à Monsieur CRISON pour l'achat de son bâtiment situé rue de la Bruyère cadastré B244 d'une surface de 375 m².

Une rencontre a eu lieu entre le Maire et Monsieur CRISON, ce dernier est vendeur mais au prix ferme de 93 €/m².

Il est indiqué que pour ce projet, la commune peut prétendre à une subvention de la région dans le cadre du plan de relance de 20 % ainsi que de la DETR pour 30 %.

Le Maire propose un vote à bulletin secret aux conseillers. Le résultat après le vote est de 5 voix pour et 5 voix contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ Reporter la décision lors d'une prochaine réunion

7) Réfection du logement 1 Rue des Pas

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de réfection sont à prévoir dans le logement situé au 1^{er} étage au 1 rue des Pas. Il faut prévoir le remplacement du sol, la réfection des murs ainsi que l'achat de nouveaux mobiliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- ✚ De consulter des entreprises pour obtenir des devis

8) Remise en état et mise à disposition du terrain à M. THUAULT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur THUAULT Jérôme, exploitant sur la commune. Il est venu pour connaître le devenir de l'ancien forage situé à Anglaine car son état se dégrade et attire les animaux sauvages (une vingtaine de sangliers cet hiver).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- ✚ De sécuriser le puits et de remettre en état tout le terrain autour
- ✚ De mettre à disposition ce terrain à Monsieur THUAULT Jérôme afin qu'il l'entretienne, Monsieur THUAULT devra laisser accessible l'accès au puits

9) Demande de subvention région ; Plan de relance investissement communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention à la Région Pays de la Loire dans le cadre du Plan de relance investissement communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ✚ De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous

Dépenses (HT)	Recettes attendues (HT)
Parc informatique école : 15 830 €	Plan de relance Départemental : 7 898 €
Equipements professionnels boulangerie et restaurant : 25 612 €	D.S.D.E.N. 53 : 4 900 €
Camion benne : 32 000 €	DETR 2021 : 5 412 €
Acquisition foncière : 50 000 €	Amende de police : 4 997 €
Broyeur d'accotement : 15 600 €	Région : 75 000 €
Tracteur : 70 000 €	Autofinancement : 298 473,40 €
Sécurisation trottoirs : 27 000 €	
Réfection route du Ham : 72 171 €	
Réfection route du Brossay : 16 467,40 €	
Réfection cour de l'école : 10 000 €	
Installation de douches : 7 000 €	
Création d'un city stade : 55 000 €	
396 680,40 € HT	396 680,40 € HT

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du plan de relance investissement communal de 20 % plafonnée à 75 000 € pour une dépense totale estimée à 396 680,40 € HT près des services de la Région
- ✚ D'autoriser Mr Le Maire ou un adjoint à signer tous les documents correspondants

10) Courrier locataires 11 rue des Cytises

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie de Madame GARRY Justine et Monsieur RAMON Yvan domiciliés au 11 rue des Cytises. Ces locataires ont un souci avec leur chauffe-eau solaire qui tarde à se résoudre. En effet cela fait 3 mois qu'ils doivent mettre en marche forcée leur chauffe-eau afin de pouvoir continuer à avoir de l'eau chaude.

Ils demandent donc un dédommagement à la commune pour ce désagrément.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ✚ De déduire 100 €/mois soit 300 € sur leur prochain loyer
- ✚ D'autoriser Mr Le Maire ou un adjoint à signer tous les documents correspondants

11) Achat camion benne

Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat d'un camion benne pour les services techniques établi par PHIL Auto à Charchigné. Il s'agit d'un FIAT Ducato de décembre 2020 avec 200 km au compteur pour le prix de 33 746 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ✚ D'accepter le devis de PHIL Auto
- ✚ D'autoriser Mr Le Maire ou un adjoint à signer tous les documents correspondants

12) Compte rendu des commissions et décisions

Commission logement

- Madame GUILMARD, responsable de la commission, rappelle que le locataire du logement situé 3 rue des Cytises a demandé le déplacement de la chaudière afin de pouvoir rentrer son véhicule dans le garage. Elle a donc demandé un devis à la SARL BOUDONNET pour le déplacement qui s'élève à 1 263,89 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- ✚ De ne pas accepter le déplacement de la chaudière
- Madame GUILMARD présente une demande des locataires du 13 rue de la Bruyère, ils souhaitent installer une terrasse en bois à leurs frais sur leur terrain derrière la maison. Ils demandent également l'autorisation pour installer une cuisine aménagée dans leur logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- ✚ D'autoriser les locataires à installer la terrasse en bois derrière le logement mais ne souhaite pas qu'ils installent une cuisine

Commission cimetièrre

- Monsieur SALLARD Mickaël informe les membres du conseil qu'il serait nécessaire d'acheter de nouvelles cavurnes car il y a de plus en plus de demandes pour ce type de concession et il ne reste plus beaucoup d'emplacements.
Il informe également que le verrou du grand portail est cassé et que par conséquent, il n'est plus possible de fermer le cimetière.

Commission déchets

- Monsieur SOULARD informe qu'il a participé à la commission déchets de Mayenne Communauté la semaine dernière, lors de cette réunion 2 informations ont été communiquées :
 - ✚ Une distribution de composteur va être mise en place, les personnes intéressées peuvent s'inscrire par mail à : dechets@mayennecommunaute.fr ou par téléphone au 02 43 30 21 34
 - ✚ Mayenne Communauté va proposer aux communes l'achat de conteneurs semi-enterrés (CSE) pour le tri sélectif, pour Charchigné 4 CSE seraient nécessaires l'estimatif est de 6 000 € + terrassement à la charge de la commune

Monsieur le Maire clos la séance à 23h00

Prochaine réunion du conseil municipal

- Le 1^{er} juin 2021 à 20h30



